REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2018

Application agréée E-legalite com

99_DE-033-253302038-20180702-10_18-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de délégués :

L'an deux mille dix-huit, le 2 juillet à 17 heures, le Conseil Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à La Baranquine, 14 avenue du Général de Gaulle, 33530 BASSENS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Président.

En exercice: 20

Date de la convocation du Comité Syndical : 28 mai 2018

Présents : 11 Votants : 15

Mesdames Sylvie BRISSON, Céline DELIGNY ESTOVERT et Anne-Lise JACQUET Messieurs Jean Antoine BISCAïCHIPY, Pierre BOUSSEAU, Claude CARTY, Pierre DURAND, Hubert LAPORTE, Alban SEURIN, François SPAGNOL, Daniel YANINI Etaient absents et avaient donné procuration: Anne BREZILLON à Claude CARTY, Alain TURBY à Hubert LAPORTE, Conchita LACUEY à Alban SEURIN, Michel HERITIER à Pierre DURAND.

Etaient absents excusés: Josiane ZAMBON, Michel CARTI, Président d'Honneur

Jean-Pierre TURON.

Etaient absents non excusés: Messieurs NJIKAM MOULIOM et SOUBIE.

Objet de la délibération: 10/18 - R.P.Q.S. 2017

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

La société Collectivités Conseils, assistant conseil après de notre collectivité, représentée par Laure PRINZBACH, a rédigé un projet de rapport avec l'aide des services du SIAO.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

✓ ADOPTE le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'eau potable du Syndicat d'alimentation en eau potable de CARBON BLANC - SIAO. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Fait à Bassens, le 3 juillet 2018 Le Président,

Pierre DURAND

Pierre DURAND

D'ALIMENTATION EN EAU
PO BLE BE RBON BLANC

YNDICAT INTERCOMMUNAL

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE DE CARBON BLANC

Application agréée E-legalite com

99_DE-033-253302038-20180702-10_18-DE



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Exercice 2017

Document établi selon le décret n°2007-675 et l'arrêté ministériels du 02/05/07

Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc

14 avenue du Général de Gaulle 33530 BASSENS

Courriel: siaocarbonblanc@gmail.com

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2018

Application agrée € legalite.com

99_DE=033-253302038-20180702-10_18-DE

Les chiffres du service d'eau potable				
	SIAO de Carbon Blanc			
Territoire 27 565 Abonnés 66 680 habitants	10 communes desservies : Ambarès-et-Lagrave, Artigues- près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac. 27 565 abonnés			
Exploitation En délégation de service public à Suez Eau France	Suez Eau France a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien, de la permanence du service et de la gestion des abonnés. Le Syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.			
Production 5 023 341 m ³ produits	Le Syndicat dispose de 7 stations de production qui ont fourni en 2017, 5 023 341 m ³ d'eau traitée.			
Distribution 579 km de réseau 3 789 316 m³ facturés	3 789 316 m³ ont été facturés aux abonnés en 2017, soit en moyenne 156 litres par habitant et par jour. Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service, le rendement du réseau est de 81,7%.			
Qualité Bonne	Le bilan fourni par l'ARS indique que l'eau du Syndicat est de bonne qualité. 100 % des analyses sont conformes au niveau bactériologique et 98,8 % au niveau physico-chimique.			
Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2018, 228,19 € (sur la base du tarif du 1er janvie 2018, toutes taxes comprises) soit une augmentation de 3,4% par rapport à 2017. Sur ce montant, 44 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 27 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent 29 %.				

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2018

Application agrée E-legalite com 99_DE-033-253302038-20180702-10_18-DE

SOMMAIRE

Préambule	4
1. Présentation générale du service	4
1.1. Périmètre et nature du service assuré	4
1.2. Mode de gestion du service	5
1.3. Les clients et les volumes facturés	5
1.4. Les ressources en eau	6
1.5. Le réseau de distribution	7
1.5.1. Les réservoirs	
2. Faits marquants de l'exercice	7
3. Indicateurs techniques	8
3.1. Volumes prélevés	8
3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile	8
3.3. Volumes consommés et rendement	9
3.4. La qualité de l'eau	10
3.5. Les fuites sur réseau	11
3.6. Les opérations de renouvellement	11
3.7. Les investissements réalisés	11
3.8. Etat des branchements en plomb	12
3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et performances environnementales du service	
3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'e	
potable	
3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)	
4. Indicateurs financiers	
4.1. Les tarifs	
4.2. La facture d'eau 120 m³	
4.3. Les recettes du Délégataire	16
4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat	16
4.4.1. Les recettes d'exploitation	
4.4.2. Les travaux réalisés en 2017	
4.4.3. Etat de la dette du service	
4.4.5. Opérations de coopération décentralisée	
5. Les indicateurs de performance	
5.1. Indicateurs descriptifs :	
5.2. Indicateurs de performance :	
ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour Garonne	

Application agréée E-legalite.com 99_DE-033-253302036-20180702-10_16-DE

Préambule

Conformément aux dispositions de l'article L 2224-5 du CGCT, le Président est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et sur la Qualité du Service Public de l'eau potable.

Ce rapport permet de connaître :

- La nature et l'importance du service rendu
- La qualité et la performance du service rendu

1. Présentation générale du service

1.1. Périmètre et nature du service assuré

Le service d'eau potable est géré au niveau intercommunal.

Le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Carbon Blanc assure les compétences suivantes :

✓ Production	☑ Transport
☑ Protection du point de prélèvement	☑ Stockage
☑ Traitement	☑ Distribution

Le Syndicat regroupe les communes de : Ambarès-et-Lagrave, Artigues-près-Bordeaux, Bassens, Carbon-Blanc, Montussan, Pompignac, Sainte-Eulalie, Saint-Loubès, Tresses et Yvrac.

Il dessert en outre très partiellement les communes de Fargues-Saint-Hilaire et de Lormont. Le service public d'eau potable dessert 27 565 abonnés, représentant environ 66 680 habitants sur la base du dernier recensement.

Commune	Nomb	Evolution 2016-2017		
Commune	2015	2016	2017	(%)
AMBARES-ET-LAGRAVE	5 999	6 221	6 213	-0,1%
ARTIGUES-PRES- BORDEAUX	3 551	3 579	3 552	-0,8%
BASSENS	2 585	2 607	2 636	1,1%
CARBON-BLANC	2 954	3 023	3 026	0,1%
FARGUES-SAINT-HILAIRE	10	10	10	0,0%
LORMONT	7	12	15	25,0%
MONTUSSAN	1263	1287	1321	2,6%
POMPIGNAC	1199	1305	1341	2,8%
SAINT-LOUBES	3915	4000	4029	0,7%
SAINTE-EULALIE	1994	2051	2078	1,3%
TRESSES	1 932	1 959	2013	2,8%
YVRAC	1 324	1 330	1 331	0,1%
TOTAL	26 740	27 384	27 565	0,7%

REÇU EN PREFECTURE 1e 89/87/2818 Application agréée E-legalite.com 99_DE-033-253302038-20180702-10_18-DE

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en délégation de service public par la société Suez Eau France (ex-Lyonnaise des Eaux).

Le contrat d'affermage a pris effet le 1^{er} avril 2007 pour une durée de 12 ans. Son échéance est fixée au 31 décembre 2019.

Les principales missions confiées au délégataire sont les suivantes :

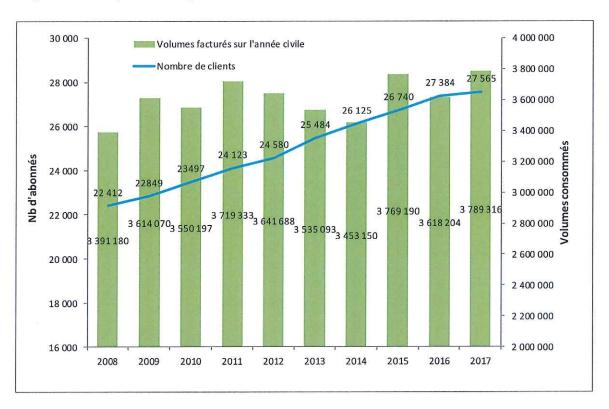
- ✓ Entretien et exploitation des ouvrages de production d'eau potable,
- ✓ Suivi de la qualité de l'eau produite et distribuée,
- ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, des accessoires hydrauliques, des branchements et des compteurs
- √ Télérelève des compteurs,
- ✓ Gestion des abonnés, établissement et recouvrement des factures.

Le contrat a fait l'objet de 5 avenants :

Avenant n°	Date	Objet
1	06/07/2009	Mise en conformité avec la réglementation de la part fixe et création
		d'une catégorie d'usages industriels
2	06/06/2011	Mise en place de la télérelève longue portée et révision des tarifs
3	26/12/2012	Révision quadriennale du contrat – intégration du forage de Cabet et
		de la sectorisation – mise en cohérence réglementaire – tarification
	0.	progressive
4	14/01/2014	Intégration de « Construire sans Détruire »
5	01/07/2015	Révision de l'assiette du contrat – intégration de la loi Hamon – Pose
		d'émetteurs déportés - Prolongation de 9 mois du contrat

1.3. Les clients et les volumes facturés

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017 (%)
Nombre de clients	26 740	27 384	27 565	0,7%
dont abonnés domestiques et assimilés	26 627	27 264	27 461	0,7%
dont abonnés non domestiques	113	120	104	-13,3%
Volumes facturés sur l'année civile	3 769 190	3 618 204	3 789 316	4,7%
dont particuliers	2 907 161	2 754 275	2 745 144	-0,3%
dont collectivités	249 470	214 208	183 031	-14,6%
dont professionnels	586 955	646 923	860 641	33,0%
dont autres abonnés	25 605	2 798	500	-82,1%
Volume moyen facturé (m3/client)	141,0	132,1	137,5	4,0%



1.4. Les ressources en eau

L'eau distribuée sur le périmètre syndical provient des forages suivants :

Nom	Année de mise en service	Capacité de production (m3/j)
La Gorp - Ambarès et Lagrave	1976	3 900
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	1968	3 000
Favols - Carbon Blanc	1984	4 000
Roquebert - Pompignac	1980	3 000
L'Escart - Saint Loubès	1975	4 200
Bois Haut - Yvrac	1997	3 800
Cabet - Yvrac	2014	3 600
TOTAL		25 500 m3/j

Chacun des forages dispose d'un arrêté préfectoral de périmètre de protection. Ces arrêtés sont complètement mis en œuvre, avec une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

REÇU EN PREFECTURE le 09/07/2018 Application agréée E-legalite com

99_DE-033-253302038-20180702-10_18-DE

1.5. Le réseau de distribution

1.5.1. Les réservoirs

Le réseau d'eau potable comprend 5 réservoirs qui assurent l'approvisionnement du Syndicat. Leur capacité totale s'élève à 14 500 m³ et se répartit comme suit :

Nom	Année de mise en service	Capacité en m³
Bel Air - Ambarès et Lagrave	1965	1 500
Les Datz - Bassens	1978	3 000
Terrefort - Saint Loubès	1991	4 500
Bellevue - Tresses	1968	1 500
Bois Haut - Yvrac	2003	2x 2 000
Total		14 500

1.5.2. Le réseau et les branchements

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Longueur du réseau, hors branchements (km)	576,3	579,9	578,7	-0,2%
Nombre de branchements	25 764	26 154	26 551	1,5%

99,7% des 29 130 compteurs des abonnés sont équipés de télérelève.

2. Faits marquants de l'exercice

- ✓ Plusieurs fuites importantes ont été réparées, Avenue du Moulinat à Artigues Près Bordeaux, Chemin de Congé à Saint Loubès, rue de la Forêt à Montussan, rues Moulière, Boulière et Pousson à Sainte Eulalie, Allée du Desclaux à Tresses.
- ✓ 1,9 km de canalisations ont été renouvelés en 2017.

Application agréée E-legalite com

99_DE-033-253302038-20160702-10_18-DE

3. Indicateurs techniques

3.1. Volumes prélevés

Les volumes prélevés sont en légère hausse et respectent l'autorisation globale de prélèvement dans les nappes (qui est de 5 250 000 m³).

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
La Gorp - Ambarès et Lagrave	750 253	792 262	853 558	7,7%
Le Mirail - Artigues près Bordeaux	578 922	557 212	752 778	35,1%
Favols - Carbon Blanc	1 285 028	1 306 041	1 177 282	-9,9%
Roquebert - Pompignac	551 198	499 641	398 226	-20,3%
L'escart - Saint Loubès	556 377	297 671	340 107	14%
Bois - Haut - Yvrac	786 211	916 892	1 158 228	26,3%
Cabet - Yvrac	578 551	567 774	459 408	-19,1%
Total volumes prélevés	5 086 540	4 937 493	5 139 587	4,1%

3.2. Volumes mis en distribution sur l'année civile

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Volumes produits	5 056 779	4 865 069	5 023 341	3,3%
La Gorp - Ambarès et Lagrave	748 714	792 098	847 677	7,0%
Favols - Carbon Blanc	1 296 167	1 297 489	1 154 856	-11%
Roquebert - Pompignac	545 225	496 012	386 592	-22,1%
L'escart - Saint Loubès	550 828	283 363	307 537	8,5%
Bâche d'Yvrac	1 340 034	1 433 841	1 872 110	30,6%
Cabet - Yvrac	575 810	562 266	454 569	-19,2%
Volumes importés (Bordeaux Métropole)	1 115	16	0	
Volumes exportés (Bordeaux Métropole)	6 672	581	1 404	142%
Total volumes mis en distribution	5 051 222	4 864 504	5 021 937	3,2%

8/21

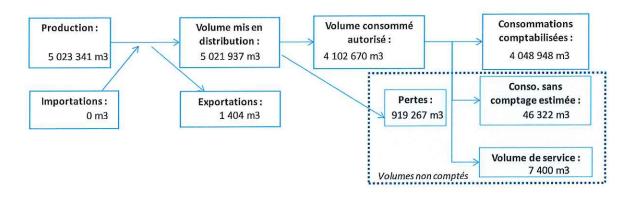
Application agréée E-legalite com 99_DE-033-253302038-20160702-10_18-DE

3.3. Volumes consommés et rendement

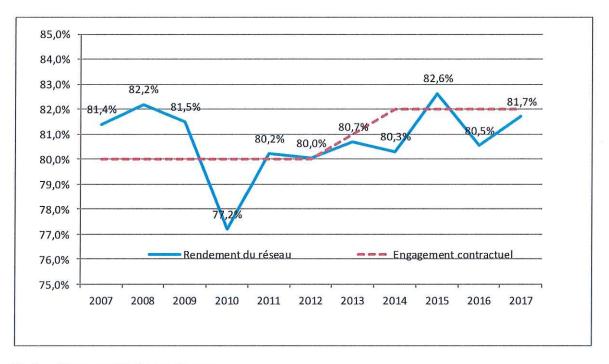
(sur l'année civile)

	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Volumes produits	5 056 779	4 865 069	5 023 341	3,3%
Volumes importés	1 115	16	0	
volumes exportés	6 672	581	1 404	
Volumes mis en distribution	5 051 222	4 864 504	5 021 937	3,2%
Volumes comptabilisés entre 2 relèves	4 117 264	3 865 438	4 049 661	4,8%
dont remise pour fuite	41 298	48 703	44 624	-8,4%
Volumes comptabilisés ramenés à l'année civile	4 120 637	3 864 027	4 048 948	4,8%
Consommation sans comptage estimée	45 060	46 322	46 322	
Volumes de service	7 400	7 400	7 400	
Volumes consommés autorisés	4 173 097	3 917 749	4 102 670	4,7%
Indice linéaire de consommation (m³/jour/km)	19,8	18,5	19,4	4,9%
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/jour/km)	4,4	4,7	4,6	-2,5%
Indice linéaire de pertes (m³/jour/km)	4,2	4,5	4,3	-2,7%
Rendement du réseau (Volumes consommés autorisés + Volumes exportés / Volumes produits + Volumes importés, %)	82,6%	80,5%	81,7%	1,4%

Le bilan hydraulique 2017 est le suivant :



Le rendement 2017 est supérieur à l'engagement fixé par le décret du 2 19 per le décret du 2 19 per le décret du 2 19 per le décret du 2 29 per le decret du 2 29 per le decret



3.4. La qualité de l'eau

L'eau consommée doit être « propre à la consommation » (article L 1321-1 du Code de la Santé Publique). Afin de satisfaire à cette obligation, l'eau fait l'objet d'une surveillance constante de la part de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Le programme analytique officiel confié aux ARS a été réalisé selon les critères définis par l'annexe 13-2 du code de la santé publique.

En 2017, plus de 200 prélèvements ont été analysés dans le cadre réglementaire et de l'autocontrôle réalisé par Lyonnaise des Eaux.

Les taux de conformité des analyses réglementaires sont les suivants :

ANALYSES	Bactériologiques	Physico chimiques	
Nombre de prélèvements	161	166	
Nombre de prélèvements non conformes	0	2	
Taux de conformité	100%	98,8%	

Deux dépassements sur le paramètre fluor ont été observés sur les réseaux de Pompignac les 5 et 19 mai 2017 (1,6 mg/L pour une norme à 1,5 mg/L).

Un dépassement sur le paramètre plomb a été constaté le 7 avril 2017 à Artigues (69 µg/L pour une norme à 10 µg/L), mais n'a pas été pris en compte par l'ARS dans la conformité. Le prélèvement de confirmation s'est révélé conforme.

REÇU EN PREFECTURE

le 09/07/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253302038-20180702-10_18-DE

3.5. Les fuites sur réseau

Nature intervention	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Nombre de fuites réparées	"			
sur branchement	489	466	539	15,7%
sur canalisation	62	60	65	8,3%
Recherches de fuites				
Linéaire contrôlé (km)	251,25	195,3	753,2	286%

3.6. Les opérations de renouvellement

Le Syndicat a procédé au renouvellement de 1 841 ml de canalisations en 2017.

Renouvellement des canalisations	2013	2014	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017
Longueur de canalisations renouvelées (ml)	7 043	8 908	2 624	2 009	1 887	-6%
Cumul sur 5 ans (ml)	25 035	22 013	22 370	22 501	22 471	-0,1%
Taux moyen de renouvellement sur 5 ans	0,88%	0,77%	0,78%	0,78%	0,78%	0,1%

Par ailleurs, 281 compteurs ont été renouvelés par Suez en 2017, ainsi que 73 branchements.

3.7. Les investissements réalisés

Le Syndicat a financé de nombreux investissements et notamment :

- des opérations de renouvellement de 1887 ml de réseau : Chemins de Hourcade et des Trétins, rues du Président Coty, de Merlet et Edouard Herriot à Ambarès, Rue Chateaubriand et avenue Pasteur à Bassens, rue Marcel Pagnol à Sainte-Eulalie, Chemin de Comtesse et avenue des Bons Enfants à Tresses.
- Des opérations de renouvellement de 217 branchements sur Ambarès, Artigues, Bassens, Sainte Eulalie et Yvrac.
- Des travaux d'extension portant sur 470 ml de réseau, à Pompignac.
- Des travaux de remise à la côte des bouches à clés.
- Le solde des diagnostics et travaux sur 6 forages.
- La création d'une sous-sectorisation chemin de Valentin à Yvrac.

Application agréée E-legalite.com 99_DE-033-253302038-20180702-10_18-DE

3.8. Etat des branchements en plomb

Branchements en plomb	2015	2016	2017	Evolution 2016- 2017
Nombre de branchements en plomb supprimés	46	108	107	-1%
Nombre de branchements en plomb au 31 décembre	501	393	286	-27%
Pourcentage de branchement en plomb restant	1,94%	1,50%	1,08%	-28%

3.9. Les projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service aux usagers et les performances environnementales du service

Le Syndicat prévoit de poursuivre sa politique de renouvellement progressif du réseau d'eau potable et de suppression des branchements plomb.

3.10. Détails sur l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable

Critère	Points obtenus en 2017	Nombre maximal de point
A - Plan des réseaux		
Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (captage, station de traitement, réservoir) et des compteurs généraux	10	/10
Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	5	/5
B - Inventaire des réseaux		
o Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554 2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. o La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux.	10	/10
Pourcentage d'information sur les matériaux et les diamètres des réseaux : Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 pt Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 pts Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 pts Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 pts Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 pts	5	/5

Application agréée E-legalite.com

	Mark Street Street	greee E-legalite.com
Pourcentage de tronçons dont la date ou la période de pose sont identifiés :	99_DE-033-25330203	8-20180702-10_18
Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 pt Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 pts Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 pts Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 pts Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 pts Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 pts Dates ou périodes de pose connues pour au - 95% du linéaire des réseaux : 15 pts	15	/15
C - Autres éléments de connaissance et de gestion des re	éseaux	
Le plan des réseaux préciser la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie,) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10	/10
Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	/10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	10	/10
Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur .	10	/10
Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10	/10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10	/10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	/10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins l moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux		/5
TOTAL	120	/120

3.11. Indice d'avancement de la sectorisation (indicateur SAGE Nappes Profondes)

Niveau d'avancement	Points obtenus en 2017
Pas de sectorisation – 0%	
Délibération existante d'un programme d'actions qui	
intègre la sectorisation – 20%	
Sectorisation en cours – 30%	
Sectorisation existante – 40%	
Sectorisation existante fonctionnelle – 60%	
Suivi annuel des données – 100%	⇒ 100%

99_DE-033-253302038-20180702-10_18-DE

4. Indicateurs financiers

4.1. Les tarifs

		Tarifs au 1 ^{er}	Tarifs au 1 ^{er}
		janvier 2017	janvier 2018
	Part Délégataire	Janvior 2017	janvier 2010
	compteurs Ø 15 mm	33,14 €	33,54 €
	compteurs Ø 20 mm	78,58 €	79,33 €
	compteurs Ø 30 mm	176,66 €	178,34 €
	compteurs Ø 40 mm	246,94 €	246,94 €
Part fixe (€ HT/an)	compteurs Ø 60 mm	451,24 €	455,54 €
(4,1,1,4,1)	compteurs Ø 80 mm	676,85 €	683,30 €
	compteurs Ø 100 mm	1 353,74 €	1 353,74 €
	compteurs Ø 150 mm	2 674,20 €	2 699,67 €
	compteurs Ø 200 mm	5 414,90 €	5 414,90 €
	De 0 à 50 m3	0,5241 €	0,5512 €
Part proportionnelle (€	De 51 à 250 m3	0,5440 €	0,5721 €
HT/m3)	Au-delà de 250 m3	0,5545 €	0,5832 €
	Part Collectivité		
	compteurs Ø 15 mm	15,00 €	15,00 €
	compteurs Ø 20 mm	20,00 €	20,00€
	compteurs Ø 30 mm	25,00 €	25,00 €
	compteurs Ø 40 mm	35,00 €	35,00 €
Part fixe (€ HT/an)	compteurs Ø 60 mm	52,00 €	52,00 €
	compteurs Ø 80 mm	65,00 €	65,00 €
	compteurs Ø 100 mm	100,00 €	100,00 €
	compteurs Ø 150 mm	125,00 €	125,00 €
	compteurs Ø 200 mm	250,00 €	250,00 €
Dart proportionnalla /6	De 0 à 50 m3	0,3400 €	0,3400 €
Part proportionnelle (€ HT/m3)	De 51 à 250 m3	0,4200 €	0,4200 €
TTIMO	Au-delà de 250 m3	0,4800 €	0,4800 €
	Taxes et redevance	es	
	ment sur la ressource en €/m3)	0,1000€	0,1000€
	ollution (€/m3)	0,3200€	0,3200 €
	/A	5,50%	5,50%
	és à l'application du règle		
Frais d'accès au service s		36,44 €	36,79 €
Frais d'accès au service a	vec déplacement	72,89 €	73,58 €

Les tarifs de l'eau pour la part Syndicale ont été approuvés par une délibération du 16 novembre 2015 pour les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2016.

99_DE-033-253302038-20180702-10_18-DE

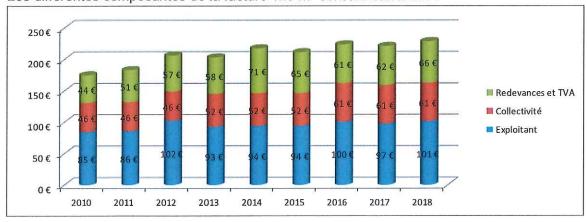
4.2. La facture d'eau 120 m³

	au 1 ^{er} janvier 2017		Au 1 ^{er} jan	vier 2018	%
	PU	MONTANT	PU	MONTANT	70
Distribution eau					161
Terme fixe annuel					
Part du Délégataire	33,14 €	33,14 €	33,46 €	33,46 €	1,0%
Part de la Collectivité	15,00 €	15,00€	15,00 €	15,00 €	0,0%
Consommation					
Part du Délégataire					
- 0 à 50 m3	0,5241 €	26,21 €	0,5512€	27,56 €	5,2%
- Au-delà de 50 m3	0,5440€	38,08€	0,5721 €	40,05€	5,2%
Part de la Collectivité					
- 0 à 50 m3	0,3400 €	17,00€	0,3400 €	17,00€	0,0%
- Au-delà de 50 m3	0,4200€	29,40 €	0,4200 €	29,40 €	0,0%
Organismes publics					
Redevance de prélèvement	0,1000€	12,00€	0,1186 €	14,23 €	18,6%
Redevance de pollution	0,3200€	38,40 €	0,3300€	39,60 €	3,1%
Total HT		209,23 €		216,30 €	3,4%
TVA à 5,50%		11,51 €		11,90 €	3,4%
Total Eau potable TTC		220,73€		228,19 €	3,4%

Soit le m3	1,84 €	1,90 €	3,4%

Le montant de la facture d'eau potable (120 m³) s'élève à 228,19 € TTC au 1^{er} janvier 2018, en hausse de 3,4%. Cette évolution s'explique par l'augmentation de la part variable délégataire du fait de l'application de la formule d'actualisation des tarifs, ainsi que d'une augmentation des redevances de l'agence de l'eau.

Les différentes composantes de la facture 120 m³ sont les suivantes :



Application agréée E-legalite com 99_DE-033-253302038-20180702-10_18-DE

4.3. Les recettes du Délégataire

Recettes	2015	2016	2017	Evolution 2016-2017 (%)
Exploitation du service	3 242 710 €	3 439 270 €	3 306 610 €	-3,9%
Travaux attribués à titre exclusif	322 360 €	317 210 €	452 561 €	42,7%
Produits accessoires	141 910 €	169 730 €	272 854 €	61%
TOTAL	3 706 980 €	3 926 210 €	4 032 025 €	2,7%

4.4. Le budget Eau Potable du Syndicat

4.4.1. Les recettes d'exploitation

Recettes	2015	2016	2017	Evolution
Ventes d'eau	1 687 735 €	1 763 392 €	2 089 927 €	18,5%
Autres produits de gestion courante	48 565 €	54 780 €	49 595 €	-9,5%
Produits exceptionnels et financiers	0€	0 €	9€	
Total	1 736 300 €	1 818 172 €	2 139 531 €	17,7%

4.4.2. Les travaux réalisés en 2017

Investissements réalisés en 2017	Montant total HT
Tranche 60 - Extension et renouvellement	47 389 €
Tranche 61 – Renouvellement de canalisations et de branchements	906 191 €
Marchés à bon de commande - Renouvellement et travaux divers	390 472 €
Diagnostic et travaux sur forages	159 341 €
Divers	131 352 €
TOTAL	1 634 745 €

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253302038-20160702-10_18-DE

4.4.3. Etat de la dette du service

	2015	2016	2017
Encours de la dette au 31 décembre	6 854 972 €	7 170 759 €	6 762 613 €
Montant remboursé durant l'exercice	665 694 €	685 428 €	695 332 €
- dont en capital	304 533 €	301 215 €	287 186 €
- dont en intérêts	361 161 €	384 213 €	408 146 €

4.4.4. Amortissements réalisés en 2017

Amortissements réalisés	Montant amorti
Réseau d'eau potable / Service de distribution	913 950 €
Bâtiments	135 200 €
Matériels et divers	53 861 €
- Subventions	- 136 958 €
TOTAL	966 053 €

4.4.5. Opérations de coopération décentralisée

La Collectivité n'a pas participé à des opérations de coopération décentralisée (article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

REÇU EN PREFECTURE
1e 69/67/2018
Application agrive Englassion
99_DE-1630-2553012408-2016/0702-10_10-0E

5. Les indicateurs de performance

5.1. Indicateurs descriptifs:

Indicateur	Définition	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis	Nombre de personnes desservies par le service, y compris les résidents saisonniers.	62 825	65 128	089 99	2,4%
D102.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120 m3	Prix du service de l'eau potable toutes taxes comprises pour 120 m3	1,86 €	1,84 €	1,90 €	+3,4%

5.2. Indicateurs de performance:

Evaluation et commentaires	000	2 non-conformités en 2017 sur le paramètre fluor	Cf. détail au paragraphe 3.10
Evolution N/ N-1	0	0	•
Valeur 2017	100%	%8'86	120/120
Valeur 2015 Valeur 2016	100%	99,4%	120/120
Valeur 2015	100%	%0'86	120/120
Définition	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques effectués dans l'année	nombre de prélèvements conformes / nombre de prélèvements aux fins d'analyses physico-chimiques effectués dans l'année	Indice de 0 à 120 attribué selon la qualité des informations disponibles sur les plans de réseaux (15 points), l'inventaire des réseaux (30 points) et les autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) La définition de l'indicateur a changé à compter de l'exercice
Indicateur	P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

REÇU EN PREFECTURE Le 89/87/2018 Application agrève Elegalte com

			99_DE=030-2530203030-20150702-10_10-DE	0002000-20100702-10_10-DE		
Indicateur	Définition	Valeur 2015	Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
P104.2 : Rendement du réseau de distribution	Ratio entre le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services publics d'eau potable	82,6%	80,5%	81,7%	+1,4%	000
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés	Ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,4 m3/j/km	4,7 m3/j/km	4,6 m3/j/km	-2,5%	000
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau	Ratio entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire de réseau de desserte	4,2 m3/j/km	4,5 m3/j/km	4,3 m3/j/km	-2,7%	000
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Quotient du linéaire moyen du réseau de desserte renouvelé sur les 5 dernières années par la longueur du réseau de desserte	0,78%	0,78%	0,78%	0	000
P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Niveau d'avancement (exprimé en %) de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée	100%	100%	100%	0	000
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	Abandons de créance annuels et montants versés à un fond de solidarité divisé par le volume facturé	0,0024 €/m3	0,0029 €/m3	0,0032 €/m3	0	5860€ d'abandon de créances du Délégataire (99 demandes reçues) + 6150 € de versement au FSL par la Collectivité
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, par milliers d'abonnés	3,44 u / 1000 abonnés	2,52 u / 1000 abonnés	2,32 u / 1000 abonnés	% 8-	000

REÇU EN PREFECTURE Le 89/87/2018 Application agricole Esquitte com

			99_DE-033-253302038-20180702-10_18-DE	00180702-10_16-DE		
	Définition	Valeur 2015	Valeur 2015 Valeur 2016	Valeur 2017	Evolution N/ N-1	Evaluation et commentaires
	Une coupure d'eau est une interruption totale de la fourniture de l'eau à un ou plusieurs abonné(s)					
P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle	91,6%	100%	100%	•	000
	Durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service	5,7 ans	5,6 ans	4,2 ans	a	000
	Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1	0,87%	QN	1,68%	0	000
יש שי	Nombre de réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, rapporté au nombre d'abonnés	7,03 réclamations /1000 abonnés	24,5 réclamations /1000 abonnés	9,65 réclamations /1000 abonnés	a	266 réclamations écrites enregistrées

Application agréée E-legalite.com

Application agréée E-legalite.com 99_DE-033-253302038-20180702-10_18-DE

ANNEXE : Note d'information de l'Agence de l'Eau **Adour Garonne**